



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

**Avis de motion – Règlement 2015-08 modifiant le Règlement 2015-07 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux**

Avis de motion est donné par le conseiller Guy Robert qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le Règlement 2015-08 modifiant le Règlement 2015-07 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux.

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 3 sur les modalités du partage des coûts relatifs à ces travaux.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 9<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2015

Sylvie Chaput  
Directrice générale et secrétaire-trésorière